



STILL INFO

Mars-Avril 2021 N°310

En ce milieu du mois de mars, le printemps approche, laissant derrière nous un hiver morose, les journées s'allongent et nous apportent plus de lumière.

Cette embellie météorologique ne doit pas nous faire oublier le contexte sanitaire difficile à bien des égards.

Force est de constater que le virus qui nous a marqués il y a maintenant plus d'un an est encore présent et nous oblige à la prudence.

Aussi l'État a décidé dernièrement de prolonger l'état d'urgence sanitaire au moins jusqu'au 1er juin. Jusqu'à cette date les règles en vigueur aujourd'hui le resteront : limitation des rassemblements sur la voie publique, interdiction des manifestations culturelles, fermeture des établissements communaux recevant du public, ...

Le printemps, pour la commune, est également le temps de l'élaboration du budget qui sera soumis au vote du conseil municipal le 9 avril.

Le budget une fois validé vous sera présenté via le prochain Still Info à défaut de réaliser une présentation publique. En parallèle, l'équipe municipale réfléchit également à la constitution d'un plan d'investissement pluriannuel sur la période 2022-2025. Cet exercice nous permettra de planifier les projets et grands travaux à mener au cours du mandat au regard de la capacité financière et technique de notre commune.

Nous espérons que cette crise sanitaire ne sera bientôt qu'un lointain souvenir et ainsi mener de beaux projets au cours des prochaines années. Alors gardons le moral et pensons au temps où nous retrouverons notre village avec ses fêtes et manifestations.

Continuez à faire attention à vous et prenez soin de vos proches.

Le Maire
Alexandre Gonçalves

L'état d'urgence sanitaire est reconduit jusqu'au 1er juin 2021. Les gestes barrières et la distanciation physique doivent continuer à être appliqués. Les rassemblements sur la voie publique sont toujours limités à 6 personnes.

Communication

En raison de la poursuite des restrictions sanitaires, les locations de salles ne reprendront pas avant le 1er juin 2021 sauf évolution favorable.

SOMMAIRE

ETAT CIVIL _____	1
ECONOMIE ET VIE LOCALE	
C.C.A.S. _____	2
ESPACES VERTS	
Broyage de sapins _____	3
La haie _____	3
Semaine pour les alternatives aux pesticides _____	4
Aulne glutineux _____	4
HISTOIRE DU VILLAGE	
Les familles du village _____	5
VIE DE LA COMMUNE	
Entrée mairie _____	6
Ateliers municipaux _____	6
Ban de Still-lutins-nichoirs _____	7
Stationnement-paroisse _____	8
Portrait _____	9
ANNONCES	
Lycéen _____	10
Proxi _____	11
COMMUNICATIONS OFFICIELLES	
Zéro phyto-feu-PanneauPoket _____	12
Collecte _____	13
Pompiers - recrutement _____	14
VIE SCOLAIRE	
Inscriptions _____	15
EXPRESSION DES ÉLUS _____	15
CONSEIL MUNICIPAL _____	16 à 19

Info' ouverture Mairie

Du Mardi au Vendredi
de 8h00 à 12h00
Le samedi
de 9h00 à 11h00

Tél : 03 88 50 00 33
accueil@mairiedestill.fr
www.still-info.fr

 Commune de Still

ETAT CIVIL



GRANDS ANNIVERSAIRES

MARS

M Jean-Marie SCHAEFFER

Né le 16 mars 1939, fêtera ses 82 ans

M René LANG

Né le 17 mars 1925, fêtera ses 96 ans

M Bruno FLICKER

Né le 19 mars 1940, fêtera ses 81 ans

M Michel VOGEL

Né le 23 mars 1939, fêtera ses 82 ans

M Joseph SIEGEL

Né le 29 mars 1937, fêtera ses 84 ans

Mme Wanda MINCKER

Née le 31 mars 1935, fêtera ses 86 ans

AVRIL

Mme Annette WILLET

Née le 05 avril 1940, fêtera ses 81 ans

Mme Françoise KUBLER

Née le 12 avril 1931, fêtera ses 90 ans

Mme Marie Louise HERR

Née le 21 avril 1940, fêtera ses 81 ans

Mme Irène SEYLLER

Née le 26 avril 1938, fêtera ses 83 ans

MAI

M Jean-Marie SIEGEL

Né le 1er mai 1938, fêtera ses 83 ans

M Albert STOCKI

Né le 03 mai 1931, fêtera ses 90 ans

M Jacques CHORVOZ

Né le 05 mai 1931, fêtera ses 90 ans

M Jean-Jacques GROSS

Né le 05 mai 1939, fêtera ses 82 ans

Mme Nicole STECK

Née le 06 mai 1938, fêtera ses 83 ans

Mme Monique METZLER

Née le 07 mai 1934, fêtera ses 87 ans

Mme Monique ROTHWILLER

Née le 10 mai 1929, fêtera ses 92 ans

Mme Isabelle MEYER

Née le 15 mai 1929, fêtera ses 92 ans

DECES

M Raymond JAMING,

le 1er mars 2021 à BARR à l'âge
de 86 ans

C. C. A. S. - Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un organisme communal différent de la mairie.

Il dispose d'un conseil d'administration qui est présidé par le Maire et un(e) adjoint(e).

Il a une délégation sur les actions sanitaires et sociales.

Le Conseil d'administration comprend des personnes désignées par le Conseil Municipal et par le Maire :

- 5 personnes du conseil municipal : SITTLER Chantal, HERBLOT Laetitia, HELBERT Bruno, MORE-DESIRE Mélanie, JAEGLE Catherine.
- 5 personnes extérieures (citoyens de la commune et membres d'associations caritatives) : Institut des Aveugles de Still, Saint-Vincent-de-Paul de Mutzig, Servir de Molsheim, Caritas de Molsheim, BOEHLER Maurice.

Le rôle du CCAS est de prendre en charge les demandes émanant de villageois en difficultés financières ponctuelles.

Chaque dossier est instruit par une assistante sociale du secteur.
Le bilan est ensuite soumis au conseil d'administration pour déterminer le montant de l'aide pouvant être accordée.

Si vous êtes en difficulté, ou que vous rencontrez des personnes en difficulté, prenez contact avec la mairie.

Le CCAS peut également attribuer des subventions à des organismes à vocation sociale.

Nous avons donné en 2020 une subvention exceptionnelle pour l'aide alimentaire d'urgence de 1 000 euros à chacune des associations suivantes :

- CROIX ROUGE de Molsheim
- SAINT VINCENT DE PAUL de Mutzig
- RESTO DU CŒUR de Wasselonne
- CARITAS de Molsheim

A savoir aussi que le budget du CCAS est approvisionné tous les ans par le budget communal et que le budget du CCAS est soumis au vote du conseil d'administration.

Le virement du budget communal au budget du CCAS en 2020 a été de 6 500 euros.

BROYAGE DE SAPINS

Le 22 janvier 2021, les sapins déposés derrière le cimetière ont été broyés. La communauté de commune de Molsheim-Mutzig met à disposition du village le matériel nécessaire, via la banque de matériel intercommunal. Le broyeur étant réservé à l'avance pour la journée du vendredi, malgré une pluie fine continue, Adrien s'est mis aux commandes pour réduire en mulch la grande quantité de sapins collectés. Le broyat ainsi obtenu trouvera ensuite sa place dans les plates-bandes de la commune.



Photo Mairie



Photo Mairie

LA HAIE

"La haie est un petit groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variable, de faible largeur (inférieure à 30m) enclavés dans les prairies, champs ou vignes. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, chemin, route, voie ferrée ou cours d'eau)."

Les Haies ont non seulement un rôle important pour le paysage et la lutte contre les coulées de boues mais elles constituent aussi un milieu de vie favorable à de nombreuses espèces, que ce soit pour les oiseaux qui y construisent leur nid ou les petits mammifères et insectes qui y trouvent également refuge ou nourriture.

C'est pourquoi, afin de ne pas porter atteinte à ces espèces, fragilisées par les mois d'hiver, il existe un arrêté préfectoral datant du 15 mars 2002 qui précise que :

« Sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, il est interdit à quiconque de tailler ou d'arracher toutes haies pendant la période du 15 mars au 31 juillet » *

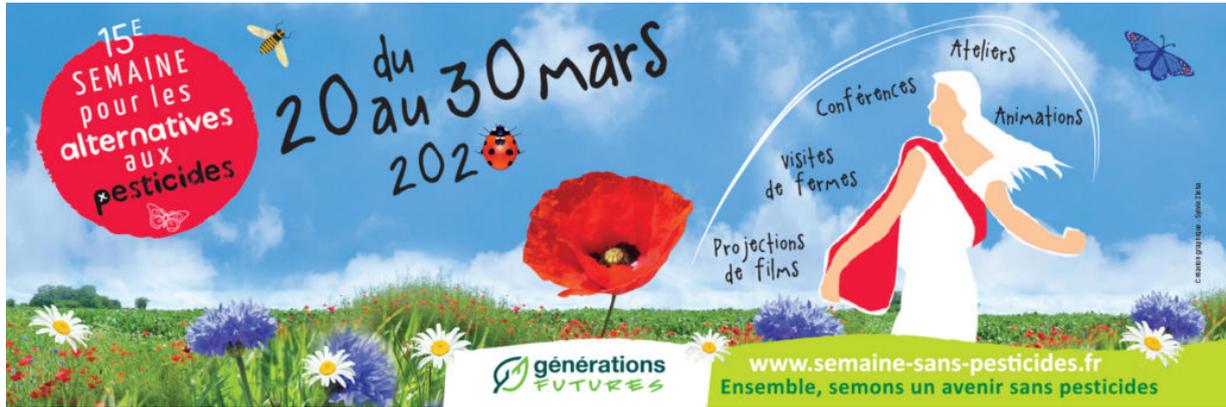
Ne taillez pas les haies au printemps pour préserver la faune

Avec le retour du soleil, les amateurs de jardinage en profitent pour bichonner leur terrain. Cependant, il faudra encore patienter quelques mois avant de pouvoir tailler les haies. En effet, c'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et si certaines espèces adoptent un nichoir, beaucoup d'autres construisent un nid dans les haies et les arbustes. Ainsi, le merle noir (*Turdus merula*), le rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), et beaucoup d'autres utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids.

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent habituellement avant la montée de sève, c'est à dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre.

*Cet arrêté ne s'applique pas aux jardins des particuliers ; toutefois, vu l'effondrement de la biodiversité nous demandons aux habitants d'être particulièrement vigilants quant à leurs pratiques de jardinage.

SEMAINE pour les alternatives aux pesticides



L'Aulne Glutineux. *Alnus glutinosa*. Schwarzerle.

Connaissez-vous l'Aulne glutineux ?

C'est un arbre feuillu assez commun, de la famille des Bétulacées, qui vit au bord des rivières.

De croissance assez rapide, il a impérativement besoin d'un terrain très humide et ensoleillé pour se développer. **Dans notre village, on peut observer de beaux spécimens le long du Stillbach.**



Photo SIMAU



Photo SIMAU

Une fois abattu, son bois devient rouge orangé, mais comme il est cassant, on ne peut pas l'utiliser en ébénisterie et il est peu utilisé pour le chauffage car il brûle très rapidement.

Pendant cet arbre est fort utile à plus d'un titre. D'une part, son réseau de racines très développé consolide et protège les berges tout en servant de cachette aux poissons et autres animaux aquatiques. De plus, sa capacité à fixer l'azote de l'air, tout comme les plantes de la famille des légumineuses (maintenant appelées Fabacées), lui permet d'enrichir les sols.

Dès le mois de février, la sève monte vers les branches entraînant le gonflement des chatons, même cette année et malgré la neige. Les chatons mâles, allongés, de couleur rougeâtre, libèrent du pollen en abondance. Ce pollen, très léger, peut parcourir de grandes distances grâce aux vents. La plupart des grains se perdront mais certains atterriront sur des fleurs femelles et les féconderont. Les strobiles, petits cônes semblables à de minuscules pommes de pin, se développeront. Sous leurs écailles se trouvent les graines qui permettent la reproduction de la plante mais qui servent aussi de nourriture notamment aux Mésanges et aux Tarins des Aulnes, petits oiseaux au plumage rayé jaune et verdâtre.



Photo SIMAU

Et si vous décidez d'adopter un Aulne pour assainir et enrichir votre terrain, rien de plus simple: il suffit de piquer une petite branche dans le sol, de préférence en biais et celle-ci va bientôt développer des racines puis des feuilles. Simau.



Les familles de Still

Des ancêtres venus de tous les horizons.

Still est situé en bordure de la plaine d'Alsace, au débouché de la vallée de la Bruche

L'Alsace, une terre avec une Histoire très mouvementée marquée par un extraordinaire brassage de population dont sont issues les familles actuelles.

Des hommes de Néandertal sont venus chasser au pied la falaise de Mutzig. Les Romains nous livrent une cinquantaine de noms de potiers dans leur atelier de Heiligenberg.

Pendant le Haut Moyen, l'Alsace a subi toutes les grandes invasions et a été le champ de bataille de guerres innombrables. L'une d'entre elles, certainement la plus atroce, fut la Guerre de 30 ans, de 1618 à 1648. L'Alsace en sortit exsangue, perdant 2/3 de ses habitants et Still ne fut pas épargné, avec un cortège de massacres, de destructions. On ne retrouve que peu de traces écrites d'avant cette période, les registres de baptême, de mariages ou d'enterrements ont disparu.

Les noms de familles

Mais les registres paroissiaux des années après 1648 livrent un certain nombre de **noms de familles** qui nous sont encore familiers : Nicolas Antoni né en 1660, Jean Hildenbrand en 1650, Christian Meyer en 1660, Jacob Muller en 1645, Reyser Maria en 1649, Mathias Weber en 1650.

D'autres noms le sont moins : familles disparues, parties, éteintes ? On trouve Maria Albertus née en 1659, Anna Albert en 1663, Gredle Bechwieler en 1647, Ewa Brasel en 1663, Jakobus Felcker en 1662, Elisabeth Fritsch en 1659, Jean Funck en 1645, Ursula Giesner en 1663, Jean Hauger en 1661, Nicolas Heid en 1660, Anna Hun en 1651, Theobald Huncker en 1660, Jacob Kun en 1657, Eva Kuter en 1663, Bartolomäus Ludwig en 1662, Margaretha Meyr en 1663, Georges Munsch en 1662, Jean Schefer en 1663, Anna Sprenger en 1662, Jean Winter en 1663.

Dans cette 2ème moitié du XVIIème siècle on constate l'apparition d'un certain nombre de noms de familles nouveaux, preuve d'une immigration importante.

Témoignage de M. Francis Hildenbrand

Le nom Hildenbrand apparaît avec le baptême de Jean Hildenbrand le 2 janvier 1650. Son père, Christmann est né entre 1620 et 1625 à Gutach en Forêt Noire. Christmann est donc probablement arrivé à Still à la fin de la guerre, autour de 1648/49. Les Hildenbrand de Still sont tous des descendants de Jean.

Ma mère Alice Pissard : son père Maurice a été directeur d'école à Still. Paul Pissard est arrivé à Mutzig au début du XIXème siècle. Il est né à Stavelot en Belgique en 1787. Marié en 1814 avec Marie Sartory de Moulins les Metz, il est venu travailler à Mutzig dans la manufacture d'armes. L'origine plus lointaine des Pissard est à chercher en Savoie. Ma grand-mère maternelle, Marie Bronner, est originaire de Mutzig et de Gresswiller.

Ma grand-mère paternelle, Elise Gabriel, est originaire de Bourg-Bruche, un de ses ancêtres directs, Christmann, est né à Diespach Plaine en 1625.

Mon épouse, Ingrid Dingens, est originaire de Still par sa mère, Cécile Weber. Les Weber sont originaires d'Oberhaslach via Crastatt et Waldowiesheim.

Le père de mon épouse, Joseph Dingens a passé son enfance à Molsheim, mais il est né à Ludwigshafen en Allemagne.

Les Dingens ont leur origine en Flandre. La grand-mère de mon épouse, Juliana Wiedemann est originaire d'Oberammergau, en Bavière, où vit toujours sa famille.

Nos enfants se sentent Alsaciens, de Still, même si l'Histoire de leurs ancêtres les emmène d'Alsace en Allemagne, dans les Vosges, en Belgique, en Savoie, en Flandre, en Bavière, un condensé d'Europe.

ENTREE MAIRIE

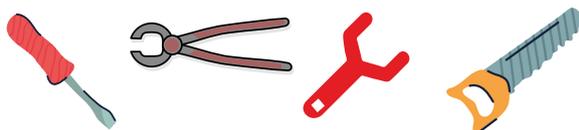
Dans l'entrée de la mairie, l'accueil a été revu pour une nouvelle organisation des informations. Les flyers et autres fascicules trouvent leur place sur de petites tables, devant le local de la poste. Un panneau sur pied, fabriqué par un citoyen du village accueille des informations ponctuelles.

N'hésitez pas à laisser votre curiosité vous mener jusqu'à la mairie, une mine d'informations vous y attend.



Photo Mairie

ATELIERS MUNICIPAUX



Malgré le contexte de crise sanitaire, l'équipe des élus, Maire, adjoints et conseillers, continuent sereinement leur travail. Après avoir réglé les situations les plus urgentes, nous continuons à porter une attention toute particulière à notre équipement et à nos aménagements, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de la commune. L'atelier municipal est au village ce que sont les dépendances dans une maison.

On y travaille, répare, prépare tout un tas de choses.
On y stocke aussi tout un tas de choses!
Depuis combien de temps?

Connaissez-vous la chanson « derrière chez moi » ?
Nous avons eu envie de la parodier :



*"Derrière notre atelier savez-vous quoi qui y a ?
Y a des peu neux, de très jolis peu neux
Un bidet, une luge et un lavabo
Et des gravats, de très jolis gravats...
C'est un dépotoir, ne restons pas là. "*

Cela donne aussi quelques tracas.
Il a fallu **sept bennes**, un tractopelle
Et beaucoup d'énergie pour faire place nette,
Mais nous a permis quelques belles découvertes.
Les pavés et autres trésors à garder,
Triés, déplacés et rangés,
S'est dévoilé un espace considérable
Faisant naître de façon raisonnable
Quelques beaux projets.



Photo Mairie



Photo Mairie



Photo Mairie



Photo Mairie

Visite du site du ban de Still par la commission environnement.

L'équipe de la commission environnement est allée sur le terrain, ce samedi 6 février, à la découverte du ban de Still.

Il fallait repérer de visu les différents endroits pour lesquels des projets ont été proposés en commission, vérifier la faisabilité, laisser le terrain nous souffler d'autres idées !

Bancs, poubelles, distributeurs de sacs canins, nichoirs, arbres, arbustes et autre végétalisation étaient au cœur de nos discussions. Le fruit de nos réflexions sera repris lors de la prochaine réunion et sera traduit concrètement dès que possible.



Photo Mairie



Photo Mairie



Photo Mairie

DES PETITS LUTINS

Des petits lutins, issus de la commission environnement, ont jardiné le samedi 27 février au matin, ont planté et nettoyé quelques placettes dans la grand rue.

La situation sanitaire nous empêche encore de faire de grands chantiers citoyens.

Par petits groupes de deux trois personnes, tout en respectant les distances et le port du masque, nous pouvons envisager de continuer **la taille et le nettoyage** des différentes plates-bandes.

NOUS FAISONS APPEL AUX BONNES VOLONTÉS DU VILLAGE POUR NOUS DONNER UN COUP DE MAIN.

Il suffit de s'inscrire à la mairie et de choisir une date dans le calendrier proposé.

MERCI à tous ceux et celles qui auront à cœur, par leur disponibilité, de faire vivre la convivialité et l'entraide au village.

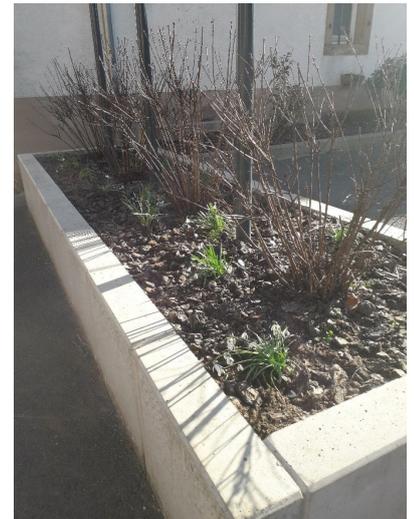


Photo Mairie



Photo Mairie

Les espaces verts se préparent à accueillir les mangeoires et les nichoirs fabriqués généreusement par deux bénévoles.

Merci à eux !



Photo Mairie

STATIONNEMENT GÊNANT

Se garer ou stationner, même quelques minutes, peut vite devenir une gêne réelle pour la visibilité des autres conducteurs mais aussi entraver l'accessibilité et le déplacement dans l'espace public à toutes les personnes (notamment celles avec une poussette, à mobilité réduite ou non voyante).

La municipalité de Still mènera ainsi **une action de sensibilisation** auprès des conducteurs pour lutter contre le stationnement gênant.



Document Mairie

Une campagne de sensibilisation est prévue à partir du 22 mars 2021 au cours de laquelle l'équipe municipale déposera sur le pare-brise des voitures mal garées une affichette les informant du stationnement gênant.



Automobilistes, ayez une attitude citoyenne, changez vos comportements en respectant le code de la route.

PAROISSE SAINT MATTHIAS DE STILL



Photo Mairie

Madame, Monsieur,
Chères paroissiennes, chers paroissiens,

Fin 2020 nous avons sollicité votre attention et votre générosité pour contribuer aux frais de chauffage et d'entretien de notre église. Cette quête a permis de collecter 4691 euros.

D'autre part nous vous avons proposé l'abonnement ou le réabonnement au bulletin de liaison et d'information « PARTAGE ». Nous avons enregistré 2184 euros équivalents à 182 abonnements.

Nous vous remercions de tout cœur pour cette contribution très appréciée.

Pour votre information :
Remplacement des deux convecteurs électriques dans la sacristie
Installation d'un éclairage instantané avec détecteur à l'entrée intérieure gauche

Bien cordialement
Le Conseil de Fabrique.



Portrait



photo Nicolas F.

Identité

Lydie Simon

90ans

Fille ainée de Prosper
et de Marie Metzler

veuve de Lucien Simon

Originaire de Still

2 frères

1 fils Jean Christophe

2 petits-fils Nicolas et Guillaume

Carrière

Début en 1950 dans une étude
d'avocats à Strasbourg
pendant 12 ans.

Secrétaire à l'UNIAT à Strasbourg
de 1966 à 1990

Vie communale et associative

Son mari et elle, ont toujours été très
actifs dans notre commune.

Lucien avec 2 mandats d'adjoint de
1983 à 1995 et président de
l'amicale des pêcheurs.



Et Lydie en tant que présidente de
L'UNIAT pendant 30 ans et fidèle
alto à la chorale Ste Cécile
depuis 50 ans.

Bon moment

En 1990 à sa retraite, elle s'est
occupé de son petit-fils Nicolas.

Engagement

Avec l'UNIAT, une permanence
tous les mois à la mairie pour
assister et aider les habitants
à préparer les dossiers pour les
pensions et les retraites
complémentaires.



Que ce soit dans sa vie
professionnelle ou associative,
elle aime le contact avec les gens.

Souvenir

Les collaborations et les rencontres
de notre chorale Ste Cécile
avec celle d'Oberwolfach.

Voeux

Vivre en bonne santé
encore quelques
années parmi les siens.

Loue jardin avec point d'eau.
Pour tout renseignement,
veuillez me contacter au
03.88.50.11.41.



Cherche emplacement pour moto seule
ou parking à partager
Tél : 06 18 81 28 54



Vends un bureau en bois 50 euros et
une petite table ronde en bois et métal 80 euros.
Meubles de bonne qualité.
Tél : 03 88 48 79 15



Document remis



Document remis

Vous êtes diabétique ?



Vous avez entre 18 et 70 ans ?

Vous êtes en ALD ?

Vous n'avez pas eu de contrôle du
fond d'œil depuis plus de 2 ans ?



Dites oui au dépistage

Un examen simple, gratuit et sans
douleur est disponible près de
chez vous.

Parlez-en à votre médecin traitant.

Plus d'informations sur le site
retinographe.wordpress.com

MOLSHEIM – Foyer Saint Joseph

Pensez à prendre rendez-vous

Les dépistages auront lieu le 13 et le 16 avril



Jeunes lycéens étrangers : Allemands, Mexicains et Colombiens Recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :
Laurence VEITMANN
06.10.09.45.51
laurenceveitmanncei@gmail.com



Document remis

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com



2 rue de la Liberté 67190 Still

Contact : proxistill@gmail.com

Tél : 09 67 44 57 53

Port : 06 03 15 91 88

« du Local, de la Proximité, des Services »



Documents remis

Un commerce de proximité vivant fait de son village un village vivant !

A nous deux **Eléna CARLIN** et **Frédérique BECK**, nous sommes un demi-siècle d'expérience dans le commerce et notamment dans la grande distribution. Après avoir parcouru des grandes enseignes nationales à des postes à responsabilité, nous avons choisi de redonner du sens à notre futur. C'est ainsi que nous avons décidé de quitter le salariat et de nous mettre à notre compte et regagner le commerce de proximité.

Dés le mois d'avril, nous relevons le défi de racheter PROXI à Still. Notre démarche est de soutenir l'économie locale et ainsi de valoriser les **produits locaux, artisanaux et de développer les services que vous découvrirez au cours des prochains mois**. Il nous importe d'être à l'écoute des besoins de nos clients et des habitants.

Pour cela nous vous accueillerons tous les jours en non stop de 8h à 18h30 sauf le mercredi et le samedi qui ouvriront le matin uniquement. Nous aurons également le plaisir de vous accueillir tous les dimanches matin.

A bientôt !



Le zéro phyto bientôt obligatoire dans les cimetières

Un arrêté ministériel du 15 janvier 2021 étend l'application du **zéro phyto aux cimetières** et à la plupart des terrains de sport ; l'interdiction s'appliquera dès juillet 2022. Certaines communes n'utilisent plus du tout de pesticides depuis de nombreuses années. La commune de Still n'en utilise plus. Depuis toujours les particuliers ont nettoyé l'espace autour de leur tombe. Si l'usage de pesticides ont quelque fois été utilisés par les particuliers, **ce ne sera dorénavant plus possible.**

L'arrachage à la main des herbes indésirables est alors la meilleure solution. L'utilisation de vinaigre blanc est aussi très efficace.

Interdiction de faire du feu à l'air libre



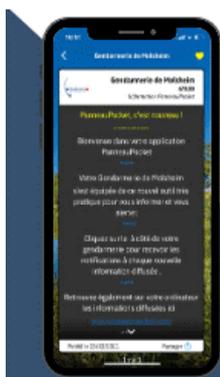
La circulaire du 18 novembre 2011, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts précise qu'il est interdit de brûler ces déchets, toute l'année lorsqu'il existe pour la commune un système de collecte et/ou des déchetteries.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34130.pdf

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules fines...

Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets (déchetterie).

Information Gendarmerie Nationale



Suivez l'actualité et les alertes de la Gendarmerie de Molsheim avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr



© PanneauPocket

Disponible gratuitement sur



La commune et les conscrits s'associent à l'effort collectif pour soutenir les étudiants en difficulté.

COLLECTE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

N'hésitez pas à déposer en mairie des denrées alimentaires non périssables, comme du lait, des céréales, des conserves, des soupes, du riz et même des produits d'hygiène.

**Du 16 au
20 mars 2021**

**En mairie
De 08h-12h
De 14h-16h**

Présence des conscrits le samedi

afces
les étudiant-e-s
d'Alsace

Rejoignez les SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES de la section de STILL - HEILIGENBERG

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Parallèlement à mon **métier** ou à mes **études**,
je contribue aux missions de sécurité civile
confiées au SDIS :

- Secours à personne
- Lutte contre l'incendie
- Protection des biens et de l'environnement

- Je suis motivé(e) et disponible.
- J'aime l'action et je suis en bonne forme.
- J'ai l'esprit d'équipe et je veux me mettre au service des autres pour des missions de secours d'urgence.

CONTACT

Centre d'incendie et de secours
de STILL

section.still.heiligenberg@gmail.com

+ d'infos sur
www.sdis67.com



→ Esprit d'équipe → Engagement → Respect → Altruisme

La commune de Still recrute

1 poste d'agent technique polyvalent

Pour en savoir plus

Contactez la mairie au 03.88.50.00.33

ou par mail à accueil@mairiedestill.fr

Date limite de candidature dimanche 04 avril 2021



VIE SCOLAIRE

INSCRIPTIONS / PORTES OUVERTES DANS LA CLASSE DES PETITS POUR LA RENTREE 2021



Les inscriptions pour les enfants nés en 2018 (petits) auront lieu à l'école maternelle de Still :

**Le mardi 13 avril 2021 de 16h à 18h30
et le lundi 19 avril 2021 de 16h à 18h30**



Les parents des futurs élèves sont priés, dès à présent, de prendre contact téléphoniquement avec la Directrice de l'école maternelle au 03.88.50.18.65. afin de fixer un horaire de rendez-vous pour l'inscription de leur enfant.

Lors de l'inscription, ils devront se munir d'une photocopie d'un justificatif de domicile (facture téléphone, électricité, eau...) d'une photocopie du livret de famille (partie père, mère et enfant) et d'une photocopie du carnet de santé de leur enfant (partie vaccinations).

Ce moment sera aussi l'occasion pour les enfants de découvrir avec leurs parents la classe où ils seront accueillis l'année prochaine.

L'espace d'expressions des élus

Communication des élus de la liste

VIVRE ENSEMBLE - AGIR ENSEMBLE

Chères Stilloises, chers Stillois,

C'est avec soulagement que nous avons appris mardi (09/02) que notre école élémentaire conservera ses 5 classes à la rentrée 2021.

L'école était depuis la rentrée 2020, dans l'attente d'une décision de l'Académie concernant la fermeture d'une classe en raison d'une baisse continue du nombre d'enfants scolarisés à Still.

Bien que cette nouvelle ait été accueillie avec enthousiasme, il convient de rester vigilant !

En effet, il ne s'agit que d'un sursis, puisque la baisse des effectifs de nos écoles est toujours d'actualité et sera réétudiée dès la rentrée 2022/2023.

Dans ce contexte, nous avons proposé à M. le Maire et à son Adjoint que la commission « Ecole et Périscolaire » se réunisse au plus vite pour travailler sur les solutions à mettre en œuvre.

Impliquer les parents d'élèves et les enseignants à cette réflexion nous semble essentiel.

N'hésitez pas à nous contacter !



SUR FACEBOOK : *Vivre ensemble - Agir ensemble pour Still*

PAR MAIL : *ensemblepourstill@gmail.com*

Vos 4 élus de la liste Vivre Ensemble – Agir Ensemble
Stéphanie FRANKINET-Catherine JAEGLE
Laurent HOCHART-Thomas PASCUAL

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 24 février 2021**

Sous la Présidence de M. Alexandre GONÇALVES

CONSEILLERS ELUS : 19

CONSEILLERS EN FONCTION : 19

CONSEILLERS PRESENTS : 19

MEMBRES PRESENTS :

Nicole SCHWARTZ, Chantal SITTLER, Hubert WIDLOECHER, Johann GUENARD Adjoints, Carine LUX, Olivier PERNET, Nicolas FERNANDEZ, Mélanie MORE-DESIRE, Jean-Noël GRASSWILL, Aurore MOINE, Laetitia HERBLOT, Tiffanie RAETH, Matthieu WIDLOECHER, Laurent HOCHART, Catherine JAEGLE, Thomas PASCUAL, Bruno HELBERT, Stéphanie FRANKINET

Madame Aurore MOINE n'était pas présente pour les délibérations 1 – 2 – 3.

Madame Tiffanie RAETH n'était pas présente pour les délibérations 1 – 2.

Date de convocation : 17 février 2021

Madame Cathy Schneider est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire. Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 16 voix pour et 1 abstention, qu'il se réunit à huis clos.

POUR: GONÇALVES, SCHWARTZ, SITTLER, Hubert WIDLOECHER, GUENARD, LUX, PERNET, FERNANDEZ, MORE-DESIRE, GRASSWILL, HERBLOT, Matthieu WIDLOECHER, JAEGLE, PASCUAL, HELBERT, FRANKINET

S'ABSTIENT: HOCHART

COMPTE RENDU

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 4 décembre 2020.

POUR: GONÇALVES, SCHWARTZ, SITTLER, Hubert WIDLOECHER, GUENARD, LUX, PERNET, FERNANDEZ, MORE-DESIRE, GRASSWILL, HERBLOT, Matthieu WIDLOECHER, JAEGLE, PASCUAL, HELBERT, FRANKINET

S'ABSTIENT : HOCHART

2. CHANGEMENT DE LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE N° 2

Le lot de chasse n° 2 se trouve en montagne.

- Vu le décès du locataire de chasse en date du 28 novembre 2020
- Vu le courrier en date reçu le 20 janvier 2021 de Madame Josette Martor demandant la reprise de la chasse du lot N° 2.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reprise du lot de chasse n° 2 par Madame Josette Martor.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour le changement du locataire de la chasse.

Voté à l'unanimité

3. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ROBERT SCHUMAN

Monsieur l'Adjoint aux travaux présente le projet de rénovation énergétique de l'école Robert Schuman qui consiste :

- Travaux de remplacement des fenêtres pour un montant de 32 600.18 € HT soit 39 120.22 € TTC
- Travaux d'isolation des ébrasements des fenêtres pour un montant de 9 990 € HT soit 11 988 € TTC

Ces travaux sont effectués dans le cadre d'une démarche de rénovation énergétique du bâtiment de nature à limiter les effets du réchauffement climatique par la baisse des émissions de CO2, ces travaux visent également une amélioration du confort des enfants, la réduction des coûts de chauffage et un meilleur confort acoustique.

Le projet d'un montant global de 51.108,22€ TTC est conditionné au financement suivant :
DETR 60 % (du montant HT) soit un montant de 25 554.11 €
EMPRUNT 40 % soit un montant de 25 554.11 €

Le montant de l'emprunt sera réévalué en fonction des subventions lié à la transition énergétique.

Voté à l'unanimité

4. ANNULATION LOYERS DU RESTAURANT

Suite à la fermeture pour raison d'épidémie de Covid-19 du restaurant « Les Tuileries » depuis la 30 octobre 2020, Monsieur le Maire décide d'annuler trois mois de loyers du restaurant (janvier – février - mars), soit un montant total de 3 114.24 € HT.

Voté à l'unanimité

5. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION COLEGRAMME

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 18 900,00 € à l'association Colégramme pour l'année 2021.

L'association Colégramme porte la gestion du périscolaire de Still et l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) durant les vacances scolaires. La commune reçoit pour l'année 2021 une subvention compensatrice de la CAF d'un montant de 2 346,72 €.

Voté à l'unanimité

6. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A LIQUIDER, A ENGAGER OU A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- Révision du PLU (document d'analyse de situation atelier IN SITU) 8 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

7. PROJET D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS, D'UN CABINET MEDICAL, DE LOGEMENTS ET D'UN PARKING COMMUNAL

- Vu le choix de rénover et d'agrandir l'infrastructure existante du périscolaire et de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH),
- Vu le changement probable de destination de la salle Arletty,
- Vu qu'il y a lieu de trouver un local pour accueillir les associations de notre village,
- Vu la demande effectuée par un cabinet médical pour (l'acquisition ou la location) d'un local pour leur activité,
- Vu le manque de logements au sein de la commune,
- Vu la possibilité de réduire le coût d'investissement d'un projet par la création et la location de logements communaux,
- Vu le manque de place de stationnement public dans le village,

Le Maire propose au Conseil Municipal de prospecter pour l'acquisition d'un bâtiment répondant à ces différents critères, à savoir une salle associative, un cabinet médical, des logements communaux et un parking.

POUR: GONÇALVES, SCHWARTZ, SITTLER, Hubert WIDLOECHER, GUENARD, LUX, PERNET, FERNANDEZ, MORE-DESIRE, GRASSWILL, HERBLOT, Matthieu WIDLOECHER, HELBERT, RAETH, MOINE.]

S'ABSTIENT : HOCHART, FRANKINET, JAEGLE, PASCUAL

8. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décisions modificatives N° 2 du budget camping 2020.